



**PLAN STRATÉGIQUE  
2015-2018  
COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON N<sup>o</sup> 23**

<b>LA COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON</b>	<b>3</b>
<b>Mission</b>	<b>4</b>
<b>Vision</b>	<b>4</b>
<b>Valeurs</b>	<b>4</b>
<b>Mandat</b>	<b>4</b>
<b>LA COMMUNAUTÉ FRANCOPHONE AU YUKON</b>	<b>5</b>
<b>LA CLIENTÈLE</b>	<b>6</b>
<b>LE CONTEXTE LÉGAL</b>	<b>7</b>
<b>LA CONSTRUCTION IDENTITAIRE</b>	<b>8</b>
<b>LE RECRUTEMENT ET LA RÉTENTION AU NIVEAU SECONDAIRE</b>	<b>8</b>
<b>LE PARTENARIAT COMMUNAUTAIRE</b>	<b>9</b>
<b>POUR L'IMPLANTATION D'UNE PLEINE GESTION</b>	<b>10</b>
Orientation 1 : Accroître les conditions favorisant la réussite de chaque élève quel que soit son potentiel et ses talents	11
Orientation 2 : Soutenir le développement de l'identité culturelle chez l'élève	18
Orientation 3 : Recruter et retenir les ayants droit	19

## La Commission scolaire francophone du Yukon

La Commission scolaire francophone du Yukon n° 23 (CSFY) a été créée par un arrêté en conseil du gouvernement du Yukon le 30 septembre 1996. La CSFY exerce le pouvoir de gestion conféré à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982) et, conformément aux règlements du gouvernement du Yukon, exerce ses pouvoirs et responsabilités pour l'instruction en français sur l'ensemble du Yukon.

La CSFY est le résultat d'efforts et de luttes qui commencent en 1983 lorsque des enseignants et des parents et l'Association franco-yukonnaise (AFY) obtiennent l'appui des comités scolaires de quatre écoles de Whitehorse afin de mettre sur pied un programme-cadre de français à Whitehorse. À la demande de l'AFY, le ministère de l'Éducation du Yukon accepte d'établir en 1984 un programme d'enseignement en français langue maternelle, appelé le programme-cadre de français. Au tout début, trente-quatre enfants fréquentent les deux classes du programme, logées au sous-sol de l'école *Whitehorse Elementary*. L'année suivante, on ajoute la maternelle et une classe de 7<sup>e</sup>-8<sup>e</sup>-9<sup>e</sup> années. Cette dernière est logée dans une école secondaire anglophone. En raison de la localisation de l'école en deux lieux et des problèmes engendrés par la cohabitation des clientèles anglophones et francophones, la Société des parents francophones du Yukon (SPFY) commandite un rapport qui conclut à la nécessité d'établir une école francophone homogène à Whitehorse<sup>1</sup>.

Aujourd'hui, il y a une seule école francophone au Yukon, l'école Émilie-Tremblay. L'école Émilie-Tremblay est gérée par la Commission scolaire francophone du Yukon n° 23. Le programme scolaire comprend une section au primaire, de la maternelle 4 ans à la 6<sup>e</sup> année, et de l'Académie Parhélie, le programme au secondaire, qui regroupe les élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année.

L'aspect réparateur de l'article 23 permet à la CSFY d'offrir des services à la petite enfance. La CSFY travaille en partenariat avec d'autres organismes de la communauté pour offrir et faciliter l'accès à des services à la petite enfance de qualité en français au Yukon.

---

<sup>1</sup> Historique du dossier de l'éducation en français au Yukon : [http://commissionscolaire.csfy.ca/fr/Historique\\_34.html](http://commissionscolaire.csfy.ca/fr/Historique_34.html)

## Mission

Dans un environnement linguistique et culturel francophone dynamique, la Commission scolaire francophone du Yukon (CSFY) est reconnue pour son excellence en éducation et sa participation active au développement et à l'épanouissement de la communauté franco-yukonnaise.

## Vision

La Commission scolaire francophone du Yukon (CSFY) vise la pleine réussite de tous ses élèves dans leurs cheminements scolaire, personnel, francophone, social et professionnel.

## Valeurs

La CSFY est animée par cinq grandes valeurs organisationnelles qui viennent appuyer et renforcer l'accomplissement de sa mission. Ces valeurs sont à la base d'un comportement éthique.

**Respect** : Faire preuve de considération à l'égard de soi, de l'autre et de l'organisation, reconnaissant ainsi que chaque individu a des droits et des devoirs.

**Coopération** : Vise à ce que les contributions individuelles et collectives favorisent la réussite des élèves. Elle se caractérise par le partenariat, la participation, le partage, l'entraide, l'esprit d'équipe, l'intégrité et la responsabilisation.

**Rigueur** : Se soucier de bien faire les choses en fonction de son rôle et de ses responsabilités.

**Excellence** : Requiert une détermination à trouver des approches efficaces et efficientes pour atteindre un niveau d'excellence qui saura satisfaire tout le monde en plus d'offrir une éducation basée sur les principes d'acceptation et d'inclusion de tous les élèves.

**Cohérence** : Exige une concertation dans les décisions et une coordination dans les actions de façon à ce que l'action s'harmonise au discours.

## Mandat

La CSFY s'est donnée comme mandat d'outiller chaque élève de la petite enfance jusqu'à la fin du secondaire afin qu'il soit : en pleine possession de ses capacités intellectuelles et de son potentiel humain, fier de son héritage linguistique et culturel francophone, et un citoyen en devenir, consciencieux, productif, qui respecte les valeurs humaines universellement reconnues.

Les finalités en éducation de la CSFY relèvent d'un engagement partagé et continu des parents, de l'école, de la communauté et de l'élève lui-même afin d'assurer son épanouissement dans une perspective d'inclusion et de respect, au profit de la communauté franco-yukonnaise d'aujourd'hui et de demain.

## La communauté francophone au Yukon

Une communauté en croissance (Source : Association franco-yukonnaise)

Aujourd'hui, la communauté francophone est reconnue et dynamique. Elle est une partie intégrante de la collectivité yukonnaise. Selon les données du recensement de 2011 de Statistique Canada, plus de 4 500 personnes parlent le français au Yukon, soit près de 13 % de la population du territoire, comparativement à 11,8 % il y a cinq ans. De ce nombre, 1 630 francophones ont le français comme langue maternelle, ce qui représente 4,8 % de la population yukonnaise. Le Yukon a donc le plus fort pourcentage de francophones qui peuvent parler en français dans l'ensemble de la francophonie minoritaire canadienne après le Nouveau-Brunswick.

De plus, le bilinguisme français-anglais est de plus en plus présent au Yukon. Cette croissance constante, tant en nombre qu'en pourcentage, démontre l'attrait de la langue française dans le territoire. La communauté francophone peut ainsi bénéficier d'une population francophile en expansion.

En 2011, la population dénombrée du Yukon se chiffrait à 33 897 personnes, ce qui représente une variation de 11,6 % par rapport à 2006. En comparaison, la moyenne nationale était de 5,9.

En 2011, 92,2 % de la population du Yukon parlait le plus souvent l'anglais seulement à la maison, 2,4 % parlait le français seulement et 3,7 % parlait une langue non officielle seulement. En comparaison, à l'échelle nationale, ces pourcentages étaient de 64,8 % pour l'anglais seulement, de 20,6 % pour le français seulement et de 11,1 % pour une langue non officielle seulement.

Connaissance des langues officielles	Nombre	Pourcentage
<b>Total</b>	33 655	100,0
<b>Anglais seulement</b>	29 050	86,3
<b>Français seulement</b>	90	0,3
<b>Anglais et français</b>	4 420	13,1

Langue sélectionnée	Langue maternelle		Langue parlée le plus souvent à la maison	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Total	33 665	100	33 655	100
Anglais	28 065	83,4	31 025	92,2
Français	1 455	4,3	815	2,4
Langue non officielle	3 625	10,8	1 240	3,7
Langue autochtone	835	2,5	105	0,3
Langue non autochtone	2 790	8,3	1 135	3,4
Réponses multiples	510	1,5	570	1,7

Source : Statistique Canada. 2012. Série « Perspective géographique », Recensement de 2011

## La clientèle

La clientèle de la CSFY est surtout représentée par les enfants d'ayants droit tels qu'ils sont définis dans l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, c'est-à-dire les enfants : d'un parent canadien dont une première langue apprise et encore comprise est le français, d'un parent canadien qui a reçu une partie de son instruction primaire au Canada en français langue première, ou d'un parent dont un enfant reçoit ou a reçu une partie de son instruction primaire ou secondaire au Canada en français langue première. Selon un sondage fait par la CSFY, environ 70 % de ses élèves sont en situation de famille exogame.

En vertu de sa politique d'admission, la CSFY dessert non seulement les parents ayants droit définis par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, mais elle peut aussi permettre aux enfants de parents non ayants droit de s'inscrire à l'école Émilie-Tremblay à la suite d'une évaluation de la compétence linguistique des enfants et des parents au niveau familial, scolaire et communautaire.

La CSFY accueille des élèves de la maternelle 4 ans à la 12<sup>e</sup> année. L'école Émilie-Tremblay regroupe le primaire (maternelle 4 ans à 6<sup>e</sup> année) et le secondaire à l'Académie Parhémie (7<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année).

Le CSFY investit beaucoup d'énergie et de ressources afin de recruter les enfants d'ayants droit au Yukon et de les garder dans ses programmes jusqu'à la fin du secondaire.

## Le contexte légal

L'accès à l'éducation en français est assuré aux minorités de langues officielles au Canada par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982). L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* est la première disposition constitutionnelle à imposer des obligations linguistiques à tous les gouvernements provinciaux et territoriaux. L'objet des droits scolaires a été défini par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Mahé. La Cour nous dit que l'article « vise à maintenir les deux langues officielles du Canada ainsi que les cultures qu'elles représentent et à favoriser l'épanouissement de chacune de ces langues ». (Mahé c. Alberta [1990] 1 R.C.S. 342.). L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit aussi le droit à la gestion. Plusieurs questions de gestion tels les programmes d'études, le personnel et les dépenses ont une incidence sur les aspects linguistiques et culturels de l'enseignement.

La *Charte canadienne des droits et libertés* est devenue la force motrice de l'interprétation et de l'application des droits et libertés par les tribunaux, surtout en ce qui a trait aux droits des minorités linguistiques. Les groupes minoritaires de langue officielle ont surtout bénéficié d'une série d'interprétations de la Cour suprême dans différents jugements concernant l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.<sup>2</sup>

La Cour a entre autres reconnu le caractère réparateur de l'article 23 et l'importance de la qualité de l'éducation offerte. En relation avec la nature réparatrice de l'article 23, elle a aussi reconnu que les communautés francophones minoritaires se voient décimées par l'assimilation, en grande partie parce qu'elles ont dû s'intégrer au système d'éducation anglophone. Elle a estimé qu'une éducation élémentaire et secondaire en langue française peut contribuer à freiner l'assimilation.

L'article 23 a pour objet d'assurer que « la qualité de l'éducation donnée à la minorité devrait en principe être égale à celle de l'éducation dispensée à la majorité [... sans] que la forme précise du système d'éducation fourni à la minorité soit identique à celle du système fourni à la majorité. »<sup>3</sup> Les communautés minoritaires de langue française affirment que « les Francophones en milieu minoritaire ont droit à un système scolaire adapté à leurs réalités et à leurs besoins et qui assure l'égalité des résultats. »<sup>4</sup> Il faut comprendre que cela ne veut pas dire que les ressources doivent être exactement les mêmes – il faut que les résultats soient semblables et il relève de la responsabilité des commissions scolaires de la langue minoritaire d'obtenir les ressources qui permettront d'atteindre ce résultat.

Bien que la Commission scolaire francophone du Yukon n° 23 ait été créée en 1996, et qu'elle soit la seule commission scolaire francophone au Yukon, il lui reste encore des éléments de gestion qui doivent être confirmés par le gouvernement territorial. C'est en vue d'obtenir tous les droits qui lui sont conférés par la *Charte canadienne des droits et libertés*, tels la pleine gestion scolaire, des établissements équivalents et des ressources financières nécessaires à l'accomplissement de sa mission, que la CSFY a entrepris un recours judiciaire contre le gouvernement du Yukon, aujourd'hui devant la Cour Suprême du Canada.

---

<sup>2</sup> Sénatrice Maria Chaput, *L'effet de la Charte des droits et libertés sur les droits des Canadiens et sur les prérogatives du Parlement*. Interpellation au Sénat dans le cadre des débats sur l'effet de la charte des droits et libertés sur les droits des Canadiens et sur les prérogatives du parlement, 14 juin 2007.

<sup>3</sup> Mahé c. Alberta [1990] p. 378, cité dans *Le printemps de l'éducation* [2005] p.p. 9-10.

<sup>4</sup> *Le printemps de l'éducation* [2005] p.p. 9-10

## La construction identitaire

Dans un contexte minoritaire francophone, la survie de la communauté dépend de l'efficacité de la transmission de la langue et de la culture aux générations suivantes. Depuis l'établissement des écoles homogènes francophones, nous constatons que l'école est non seulement un lieu d'apprentissage de compétences académiques, mais aussi un milieu de développement de la langue et de la culture. Dans cette perspective, l'école minoritaire francophone, en plus de transmettre des connaissances et des valeurs sociales, possède une « mission linguistique. »

Une langue est plus qu'un moyen de communication – elle fait partie de l'identité et de la culture du peuple qui la parle. L'éducation offerte dans une école francophone diffère de celle offerte dans une école d'immersion. Dans l'école francophone, on valorise la culture et l'expression artistique comme des éléments faisant partie de l'identité francophone au lieu que ce soit des moyens d'apprentissage de la langue française comme langue seconde. De plus, la culture et l'expression artistique sont des extensions de l'identité de l'élève et une valorisation de qui il est.

La CSFY doit poursuivre son appui aux activités culturelles et artistiques. Elle doit de plus porter une réflexion plus large sur le rôle de l'école en milieu minoritaire francophone au Yukon, sur la portée de ses actions sur le développement des jeunes et tout particulièrement sur le développement de leur identité francophone. La CSFY doit aussi continuer à favoriser des liens avec les différentes composantes de la communauté. D'une part, la CSFY peut encourager et supporter davantage d'activités culturelles et artistiques et multiplier les occasions pour valoriser le patrimoine culturel francophone au Yukon, au Canada et ailleurs.

Les stratégies de promotion et de recrutement devront viser et inclure les services à la petite enfance. La CSFY offre un programme de maternelle 4 ans appelé le Jardin d'Émilie. Ce programme prépare les jeunes à l'entrée scolaire (éveil à l'écrit, développement de capacités psychomotrices, francisation). Le programme en petite enfance francophone se distingue des autres programmes par ses stratégies de formation linguistique. Il faut également souligner le rôle majeur que joue ce programme auprès des parents en les aidant à mieux comprendre les objectifs du programme francophone; il les sensibilise aussi au contexte de l'école francophone. Cette dernière perspective est particulièrement importante pour les parents formant un couple exogame.

## Le recrutement et la rétention au niveau secondaire

Le recrutement et la rétention des élèves au niveau secondaire sont des défis importants.

Les raisons qui peuvent expliquer ces difficultés sont variées. En voici quelques-unes:

- Les installations ne correspondent pas à l'image que les adolescents se font d'une école secondaire. Elles ne permettent pas non plus d'offrir certaines options comme les arts industriels.
- Le faible nombre d'élèves ne permet pas à l'école d'offrir une grande gamme d'options scolaires.



- Le faible nombre d'élèves au niveau secondaire limite les choix de groupes sociaux dans une période de vie où l'aspect social est très important. De plus, les élèves se sont probablement connus très jeunes, ayant cheminé ensemble dans leur parcours scolaire. Les élèves cherchent à élargir les opportunités pour la socialisation.

La CSFY doit développer un plan de communication et de promotion afin de faire valoir le programme de l'Académie Parhélie. Ce programme a été mis sur pied par la CSFY en 2007. Le programme a été conçu afin de répondre aux besoins des élèves du secondaire de l'école Émilie-Tremblay.

Il est nécessaire de développer une stratégie de recrutement d'élèves ayants droit qui ne sont pas inscrits dans le programme ou qui ont quitté le programme. Il est indispensable de connaître les raisons pour lesquelles les parents de ces enfants les retirent ou ne les inscrivent pas au programme secondaire.

Il est entendu qu'il faut, le plus tôt possible, construire une école secondaire homogène qui répondra aux besoins des élèves au secondaire, tels l'accès à des ateliers, l'augmentation des opportunités de socialisation et, grâce à une meilleure rétention, un plus grand choix de cours.

## **Le partenariat communautaire**

La CSFY doit maintenir ses relations avec ses partenaires gouvernementaux et communautaires afin de réaliser son mandat. Ses plus importants partenaires gouvernementaux sont le ministère de l'Éducation du Yukon et le ministère de Patrimoine canadien.

Au sein de la communauté, les partenaires se regroupent sous le Partenariat communautaire en éducation (PCÉ). Le PCÉ a été créé en 1998 pour favoriser la concertation et la rationalisation des ressources dans le domaine de l'éducation. La mission du PCÉ est « d'assurer la continuité linguistique et culturelle de la communauté francophone et de consolider les fondations du secteur de l'éducation en français. » Le PCÉ n'est pas une structure qui offre des services, mais plutôt un lieu de réflexion et d'échange. C'est un lieu où le plan éducatif de la communauté prend forme et s'actualise par des actions qui s'appuient les unes sur les autres.

Les membres du PCÉ sont :

- Commission scolaire francophone du Yukon
- École Émilie-Tremblay
- Garderie du petit cheval blanc
- Association franco-yukonnaise
- Les EssentiElles
- Partenariat communauté en santé

La CSFY continue de créer et consolider ses partenariats avec la communauté anglophone. Les partenariats à privilégier sont avec les écoles d'immersion, *Canadian Parents for French* (CPF) et la ville de Whitehorse.

Des réseaux importants de partenaires nationaux dans le domaine de l'éducation en situation minoritaire ont évolué au fil des ans afin de relever plus efficacement des défis communs. La CSFY peut bénéficier de ces partenariats en utilisant des ressources et des modèles de services développés ailleurs. Ces partenariats permettent aussi à la CSFY de rester à la fine pointe des nouveautés dans le domaine de l'éducation en situation minoritaire francophone au pays.

## Pour l'implantation d'une pleine gestion

Cette section présente les priorités du plan stratégique, organisées selon trois grandes orientations d'intervention. Celles-ci émanent de la politique 4.0 – *Profil de sortie de l'élève* adoptée par les commissaires en conseil le 16 avril 2015.

- Orientation 1 : Accroître les conditions favorisant la réussite de chaque élève quel que soit son potentiel et ses talents  
Axe d'intervention : Faire appel à la contribution concertée de tous les intervenants pour que chaque élève bénéficie des outils qui le mènent vers la réussite.
- Orientation 2 : Soutenir le développement de l'identité culturelle chez l'élève  
Axe d'intervention : Développer chez l'élève un sentiment d'appartenance à la communauté francophone du Yukon et du Canada.
- Orientation 3 : Recruter et retenir les ayants droit  
Axe d'intervention : Augmenter les efforts de recrutement des ayants droit et favoriser la rétention des élèves jusqu'à la 12<sup>e</sup> année.

### Préambule :

Certains seuils et cibles seront incorporés au plan l'an prochain puisque ceux-ci n'existent pas présentement et qu'ils seront déterminés. La révision du plan stratégique se fera annuellement en avril-mai. De plus, les résultats seront publiés dans le rapport annuel de l'année qui paraîtra en septembre.

**Orientation 1 : Accroître les conditions favorisant la réussite de chaque élève quel que soit son potentiel et ses talents**

Axe d'intervention : Faire appel à la contribution concertée de tous les intervenants pour que chaque élève bénéficie des outils qui le mènent vers la réussite.

Objectifs	Indicateurs de réussite	Cibles pour 2018
<p>1.1 Programmes</p> <p>Améliorer les compétences en littératie et en numératie de la petite enfance jusqu'à la fin des études secondaires</p>	<p>Accompagnement du personnel</p> <p>Participation du personnel aux projets</p> <p>Résultats aux tests locaux, provinciaux ou nationaux</p>	<p>En maths 4<sup>e</sup> année, 93% des élèves atteindront ou dépasseront les attentes du cycle.</p> <p>En maths 7<sup>e</sup> année, 85 % des élèves atteindront ou dépasseront les attentes du cycle.</p> <p>Augmenter de 6 % le taux des élèves en réussite en écriture à la sortie du primaire et du secondaire</p>

**Orientation 1 : Accroître les conditions favorisant la réussite de chaque élève quel que soit son potentiel et ses talents**

Axe d'intervention : Faire appel à la contribution concertée de tous les intervenants pour que chaque élève bénéficie des outils qui le mènent vers la réussite.

<b>Objectifs</b>	<b>Indicateurs de réussite</b>	<b>Cibles pour 2018</b>
Accompagner le personnel de l'école afin de réduire les retards d'apprentissage au primaire et soutenir, dès le départ, la motivation et la réussite de nos élèves	Taux de satisfaction du personnel	Plus de 90 % des enseignants seront satisfaits des interventions pédagogiques
	Nouveau matériel acquis et implanté	Le matériel requis est mis à la disposition de l'équipe d'intervention
	Taux de satisfaction de l'équipe d'intervention	Tout le personnel de l'équipe d'intervention est satisfait du matériel acquis
	Taux de satisfaction du personnel	Plus de 80 % du personnel sera satisfait des interventions effectuées
1.2 Besoins spéciaux  Fournir à tous les élèves ayant des besoins spéciaux l'accès à des services permettant leur apprentissage	Les ressources sont mises à la disponibilité de l'école	100 % du personnel utilisera les outils développés

**Orientation 1 : Accroître les conditions favorisant la réussite de chaque élève quel que soit son potentiel et ses talents**

Axe d'intervention : Faire appel à la contribution concertée de tous les intervenants pour que chaque élève bénéficie des outils qui le mènent vers la réussite.

Objectifs	Indicateurs de réussite	Cibles pour 2018
	Structure d'organisation illustrant le travail dans le cadre des programmes des services complémentaires	Les modalités d'organisation de travail sont mises en place
	Nombre d'enfants inscrits au programme pour qui ce programme a été bénéfique	Selon les besoins
	Taux de satisfaction des parents et des élèves	80 % des parents et des élèves seront satisfaits du programme alternatif
<p>1.3 Aide aux parents de familles exogames</p> <p>Mettre en place des activités pour soutenir les parents en situation d'exogamie afin qu'ils puissent mieux appuyer leurs enfants dans leur apprentissage</p>	Taux de satisfaction des familles exogames	80 % des familles exogames seront satisfaits du programme d'appui
	Nombre d'activités offertes	En 2018, des activités seront mises en œuvre et diffusées au sein de la communauté, selon les besoins exprimés par les parties impliquées

**Orientation 1 : Accroître les conditions favorisant la réussite de chaque élève quel que soit son potentiel et ses talents**

Axe d'intervention : Faire appel à la contribution concertée de tous les intervenants pour que chaque élève bénéficie des outils qui le mènent vers la réussite.

Objectifs	Indicateurs de réussite	Cibles pour 2018
	Taux de participation des parents	En 2018, 16 % des familles exogames participeront aux activités familiales
	Taux de satisfaction des parents	70 % des parents seront satisfaits des services et activités offerts
1.4 Petite enfance  Assurer le développement et l'expansion des services en petite enfance	Un programme est mis en place et évalué annuellement.	Un programme sera mis en place
	Taux de satisfaction des parents, des principaux organismes communautaires et du personnel enseignant	80 % des parents, des organismes communautaires et du personnel enseignant seront satisfaits du programme
	Taux de participation des parents	60 % des parents participeront aux sessions d'information
	Taux de satisfaction des parents	75 % des parents seront satisfaits de ces activités
	Nombre de services/outils offerts en collaboration avec les garderies	2 nouveaux services/outils seront offerts en collaboration avec les garderies

**Orientation 1 : Accroître les conditions favorisant la réussite de chaque élève quel que soit son potentiel et ses talents**

Axe d'intervention : Faire appel à la contribution concertée de tous les intervenants pour que chaque élève bénéficie des outils qui le mènent vers la réussite.

Objectifs	Indicateurs de réussite	Cibles pour 2018
	Taux d'utilisation des services offerts par le personnel des garderies	75 % du personnel utilise les services et outils offerts
	Taux de satisfaction du personnel des garderies	80 % du personnel est satisfait des services et outils offerts
<p>1.5 Personnel</p> <p>Enrichir l'expérience scolaire des élèves par un personnel qualifié, formé et compétent</p>	Présenter annuellement un plan de formation et d'accompagnement du personnel, et ce, pour toutes les catégories	Un plan de formation et d'accompagnement sera présenté annuellement
	Nombre d'heures de formation données annuellement	Le nombre d'heures de formation sera ajusté selon les besoins et les ressources disponibles
	Taux de satisfaction du personnel	Plus de 90 % des membres du personnel seront satisfaits des formations offertes

**Orientation 1 : Accroître les conditions favorisant la réussite de chaque élève quel que soit son potentiel et ses talents**

Axe d'intervention : Faire appel à la contribution concertée de tous les intervenants pour que chaque élève bénéficie des outils qui le mènent vers la réussite.

Objectifs	Indicateurs de réussite	Cibles pour 2018
	Mise en place d'une structure formelle pour l'accueil et le soutien du nouveau personnel et les stagiaires.	Une structure formelle sera mise en place
	Taux de satisfaction des membres du personnel	Plus de 90 % des enseignants seront satisfaits de la structure mise en place
	Taux de satisfaction du nouveau personnel et des stagiaires	Plus de 90 % des membres du nouveau personnel et des stagiaires seront satisfaits de l'accueil et du soutien offert
Valoriser et appuyer l'expertise et le dynamisme des membres du personnel de la CSFY en reconnaissant que chaque personne apporte une contribution spéciale à l'organisation	Nombre d'activités de valorisation offertes	60 % des membres du personnel participeront à ces activités
	Satisfaction des membres du personnel	75 % des membres du personnel affirmeront se sentir appréciés
1.6 Technologie  Maximiser l'utilisation des technologies pour l'apprentissage	Nombre de formations (ateliers) offertes annuellement	30 ateliers d'une durée de 20-30 minutes seront offerts (10 ateliers par année)
	Taux de participation du personnel	70 % des membres du personnel participeront à ces formations



**Orientation 1 : Accroître les conditions favorisant la réussite de chaque élève quel que soit son potentiel et ses talents**

Axe d'intervention : Faire appel à la contribution concertée de tous les intervenants pour que chaque élève bénéficie des outils qui le mènent vers la réussite.

Objectifs	Indicateurs de réussite	Cibles pour 2018
	Taux de satisfaction du personnel	Plus de 90 % du personnel sera satisfait des formations offertes
Soutenir le développement et l'utilisation pédagogique des technologies de l'information et de la communication chez le personnel pour que les élèves puissent acquérir les compétences essentielles pour s'intégrer de façon efficace au monde du travail du XXI <sup>e</sup> siècle	Les formations offertes sont disponibles	100 % du personnel aura accès aux formations offertes via les sites web de l'école ou de la CSFY
	Un continuum en technologie est développé	Le continuum est implanté dans toutes les classes
	Taux d'utilisation des technologies à des fins d'apprentissage par les élèves	80 % des élèves utiliseront la technologie à des fins d'apprentissage

**Orientation 2 : Soutenir le développement de l'identité culturelle chez l'élève**

Axe d'intervention : Développer chez l'élève un sentiment d'appartenance à la communauté francophone du Yukon et du Canada.

<b>Objectifs</b>	<b>Indicateurs de réussite</b>	<b>Cibles pour 2018</b>
2.1 Développement global de l'élève  Appuyer le personnel afin qu'il puisse accompagner l'élève dans son développement identitaire et culturel	Des membres du personnel d'ÉÉT participent aux stages de l'ACELF et diffusent l'information auprès des autres membres du personnel	À déterminer
	Inviter des finissants de l'AP à venir rencontrer les élèves et leurs familles et discuter de leur plan de carrière et du comment le système francophone y a contribué	Annuellement, quelques finissants seront invités à venir rencontrer les élèves de l'AP et leur famille.
Favoriser et encourager l'utilisation du français à la maison	Taux d'utilisation du français à la maison	85 % des parents parleront français avec leur enfant à la maison
		65 % des parents parleront français entre eux à la maison

### Orientation 3 : Recruter et retenir les ayants droit

Axe d'intervention : Augmenter les efforts de recrutement des ayants droit et favoriser la rétention des élèves jusqu'à la 12<sup>e</sup> année.

Objectifs	Indicateurs de réussite	Cibles pour 2018
3.1 Recrutement  Promouvoir l'image positive de l'école Émilie-Tremblay, de l'Académie Parhémie et de leurs programmes auprès des élèves et de la communauté en général	Taux de fréquentation sur les sites web et médias sociaux	75 % des parents consulteront mensuellement les sites web ou médias sociaux
	Nombre d'élèves inscrits au primaire	208 élèves seront inscrits au primaire en 2018
	Nombre d'élèves inscrits au secondaire	50 élèves seront inscrits au secondaire en 2018
Maximiser la communication et la collaboration avec tous les partenaires afin d'assurer la pérennité et la vitalité de la communauté franco-yukonnaise	Nombre de nouveaux partenariats	En 2018, nous aurons 10 partenaires locaux et 10 partenaires nationaux
Accroître le nombre de finissants à l'Académie Parhémie	Taux de rétention des élèves	60 % des élèves qui ont été inscrits en 8 <sup>e</sup> année, termineront leur 12 <sup>e</sup> année à l'AP

### Orientation 3 : Recruter et retenir les ayants droit

Axe d'intervention : Augmenter les efforts de recrutement des ayants droit et favoriser la rétention des élèves jusqu'à la 12<sup>e</sup> année.

Objectifs	Indicateurs de réussite	Cibles pour 2018
<p>3.2 Rétention</p> <p>Développer chez les élèves un sentiment d'appartenance, de fierté, de responsabilité et de leadership envers et au sein de la communauté francophone du Yukon</p>	<p>Nombre de nouveaux partenaires régionaux</p>	<p>Moins d'élèves quitteront l'école sans diplôme dû à l'implication des nouveaux partenaires</p>
<p>Développer les compétences de l'apprenant du 21<sup>e</sup> siècle afin de favoriser une transition possible vers le marché de l'emploi</p>	<p>Taux de satisfaction des élèves</p>	<p>70 % des élèves seront satisfaits de ces nouveaux partenariats</p>
<p>Favoriser l'implication des parents et les soutenir dans leur engagement pour la réussite de leur enfant</p>	<p>Taux de satisfaction des élèves</p> <p>Nouveaux projets mis en œuvre en lien avec ces compétences</p>	<p>Plus de 85 % des élèves seront satisfaits par ces nouveaux projets</p>
	<p>Taux de satisfaction du personnel</p>	<p>Plus de 80 % du personnel se sentiront soutenu dans ses démarches</p>
	<p>Nombre de communications avec les parents</p>	<p>Les parents seront régulièrement informés sur des changements éducatifs d'importance</p>
	<p>Satisfaction des parents quant à ces communications</p>	<p>75 % des parents seront satisfaits des communications mises en place</p>